

10.06.2011 - 12:32 Uhr

RPLP: adaptation au renchérissement et hausse de 0,97 % - «Une mesure incompréhensible au mauvais moment»

Bern (ots) -

Lors de la réunion du Comité mixte, les autorités suisses sont parvenues à s'assurer la bénédiction des représentants de l'UE pour infliger de nouveaux tourments au transport routier : A partir du 1er janvier 2012, la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP) va être adaptée au renchérissement à raison de 0,97%. Pour l'Association suisse des transports routiers ASTAG, il s'agit-là d'une mesure incompréhensible au mauvais moment sachant que certains nuages s'amoncellent dans le ciel conjoncturel et que les coûts élevés persistants des carburants chargent déjà suffisamment l'industrie des chargeurs et les consommateurs. Cette hausse de la taxe obligatoire devra en fin de compte être endossée par le consommateur.

La Suisse veut indexer la RPLP au renchérissement dès le 1er janvier 2012. Ainsi les divers tarifs seront majorés de 0,97%. Telle est la décision prise en commun par la délégation administrative suisse et ses collègues de l'Union européenne (UE). «On peut supposer que les représentants de la Confédération n'ont pas rencontré une vive opposition de la part des gratte-papier de Bruxelles», selon le commentaire du président central de l'ASTAG Adrian Amstutz sur cette mesure annoncée pour le 1er janvier 2012. En effet, le transport suisse est le premier concerné par cette hausse et avec lui l'industrie des chargeurs, respectivement les consommateurs, qui «devront dès 2012 mettre encore plus la main à la poche». Il faut savoir, toujours selon Amstutz, que chaque taxe obligatoire se répercute sur le prix des produits dans les magasins.

Légalement autorisée - financièrement marginale - économiquement contreproductive

L'indexation de la RPLP au renchérissement est légale selon l'accord sur les transports terrestres et l'ASTAG en est consciente. Pourtant, de l'avis de la branche, cette mesure est plus que discutable car - elle prend effet à un moment où des nuages toujours plus nombreux s'amoncellent dans le ciel conjoncturel. De nombreux milieux prévoient un fléchissement du moteur économique pour le second semestre. Des tendances inflationnistes pourraient s'avérer d'autant plus dommageables pour l'évolution économique - l'économie suisse souffre de plus en plus de la force du franc suisse. Chaque renchérissement inutile des coûts de production indigène est actuellement très discutable - la branche suisse des transports routiers est depuis des mois confrontée à des coûts de carburant très élevés à quoi va s'ajouter une pression accrue en matière d'investissement due à l'introduction précoce sur le marché des derniers types de véhicules (EURO 6). Or, dans ce contexte, les entreprises suisses se retrouvent toujours plus à la traîne sachant que dans certains pays, les «coups de pouce financiers» sont monnaie courante - une indexation de 0.97% au renchérissement n'apportera que 14 millions de recettes supplémentaires à la Confédération et aux cantons montant qu'il convient de comparer aux coûts administratifs qu'entraînera l'adaptation des systèmes auprès de l'administration et de l'économie. Tout compte fait, cette hausse pourrait se révéler être un jeu à somme nulle - l'effet d'incitation provoqué par une telle mesure devrait également être pratiquement imperceptible.

«Si l'on tient compte de toutes ces réflexions, cette indexation au renchérissement paraît donc actuellement absolument incompréhensible», estime le président central de l'ASTAG Adrian Amstutz.

Rabais pour les filtres à particules: la Confédération réagit 4 ans trop tard!

Quant au rabais proposé pour les véhicules plus anciens munis ultérieurement d'un filtre à particules et présenté comme «un geste en faveur de la branche des transports», l'ASTAG estime qu'il n'apportera plus grand-chose. En effet, la Confédération répond ainsi à une exigence présentée en 2007 déjà par les transporteurs - à un moment où le montage ultérieur de filtres à particules aurait encore eu un sens. «Depuis, on constate une énorme modernisation de la flotte des véhicules», souligne Amstutz. De ce fait, le montage ultérieur de filtres «deviendra une opération très marginale et ce "geste" de la Confédération est une véritable farce».

Contact:

ASTAG Association suisse des transports routiers
Michael Gehrken
Tél. 031 370 85 24